



**TERRITOIRE
DE SOINS
NUMÉRIQUE**

Des organisations et des services numériques innovants au bénéfice des professionnels de santé, des patients et des aidants

Dans le cadre de la **Stratégie nationale de santé (SNS)**, la ministre a annoncé la mise en œuvre de différentes mesures telles que les plateformes territoriales d'appui ou le service public d'information en santé avec pour enjeux de « **garantir l'accès aux soins de tous** » et « **mettre en place un parcours organisé** ».

Le programme TSN a pour ambition de faire émerger des solutions organisationnelles et techniques innovantes au service de ces objectifs : il s'agit de tirer tous les bénéfices des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour aider le patient à s'orienter dans le système de santé et pour renforcer la coordination entre les professionnels de santé.

TSN participe au plan de reconquête industrielle intitulé « santé numérique ». Le programme a été conçu pour favoriser à la fois la diversité des solutions proposées et leur concentration pour faire émerger un service intégré rassemblant l'ensemble des outils.

TSN, programme bénéficiant de 80 M€ dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) financé par le CGI et la CDC sur la période 2014-2017, a été conçu pour faire émerger dans des territoires pilotes, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'offre de soins et avec l'appui des industriels, un bouquet de services intégrés et utilisés au quotidien par les professionnels et les patients.



TSN repose opérationnellement sur des innovations organisationnelles tendant vers des prises en charge plus collaboratives et une association plus forte des patients.

Territoire de soins numérique : des organisations innovantes de prise en charge coordonnées, appuyées par des systèmes d'information

Complémentaire du programme Hôpital numérique (qui concerne l'ensemble des établissements de santé), le programme TSN vise à promouvoir, à l'échelle de quelques territoires pilotes, le développement de projets innovants et globaux :

- ▶ qui poursuivent un objectif général d'amélioration de l'état de santé de la population des territoires concernés. Cela, via le soutien aux logiques de parcours et de prise en charge coordonnée des patients ;

- ▶ qui associent tous les acteurs du parcours de soins et les patients au service d'une offre de soins optimisée et coordonnée à l'échelle d'un territoire.

Les dispositifs sélectionnés doivent :

- ▶ se poursuivre au-delà de 2017 et s'inscrire de façon pérenne dans l'offre de soins des territoires concernés ;
- ▶ pouvoir être généralisés rapidement et facilement à d'autres territoires, au regard notamment de coûts de transposition / d'adaptation marginaux.

La promotion des prises en charge en équipe

(entendue au sens large : professionnels du premier recours et établissements) grâce au développement des échanges d'informations de gré à gré et à l'accès aux données utiles.

Le renforcement de la coordination des parcours des patients grâce à la mise en œuvre de services d'appui aux professionnels de santé afin de les aider à organiser le parcours des patients se trouvant dans une situation complexe en raison de leurs multiples pathologies ou de leur environnement social.

Le renforcement de l'implication des patients

grâce à une meilleure information sur son état de santé et des échanges plus suivis avec les acteurs responsables de sa prise en charge.

Ces innovations organisationnelles s'inscrivent dans le cadre des initiatives existantes et à venir telles que l'article 14 du projet de loi de santé qui propose les « plateformes territoriale d'appui à la coordination des parcours de santé ».

Ces nouvelles organisations de soins seront soutenues par l'intermédiaire d'innovations technologiques.

TSN est un laboratoire pour tester ce modèle et déterminer les outils numériques qui peuvent contribuer au développement de ces nouvelles organisations. Au terme de ce programme en 2017, les solutions organisationnelles et technologiques qui auront montré leur efficacité pourront être proposées à la généralisation.

Les 5 projets régionaux

Ils concernent directement 1,4 million d'habitants, aussi bien citadins que ruraux, et répondent directement aux enjeux identifiés dans la stratégie nationale de santé et le projet de loi de santé.

Bourgogne: E TICSS (Territoire innovant coordonné santé social)

Territoire du nord de la Saône-et-Loire (Autunois-Morvan, Creusot-Montceau, Chalonnais et Bresse bourguignonne), soit 350 000 habitants au total

Enveloppe : 12,5 M€

Ile-de-France: TerrIS@nté (« Le numérique au service de la santé en métropole du Grand-Paris »)

Territoire du nord-ouest du Val-de-Marne (Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Arcueil, Cachan et Villejuif) et l'ouest du 13e arrondissement de Paris, soit 370 000 habitants

Enveloppe : 20 M€

Rhône-Alpes: PASCALINE (Parcours de santé coordonné et accès à l'innovation numérique)

Territoire s'étendant sur 27 communes de l'est de Lyon (Rhône) à Bourgoin-Jallieu (Isère) et couvre des zones urbaines, périphériques et rurales, soit 235 000 habitants au total

Enveloppe : 16,5 M€

Aquitaine: XL ENS (Landes espace numérique de santé)

Territoire rural du nord et de l'est des Landes soit 225 000 habitants concernés

Enveloppe : 10 M€

Océan indien : PLEXUS OI (Plateforme d'échange pour les nouveaux usages des TC en santé dans l'océan indien)

Territoire du nord de l'île (Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Denis et cirque de Mafate)

Enveloppe : 19 M€

Pour aller plus loin

Pour plus d'information sur le programme Territoire de soins numérique, vous pouvez contacter la DGOS ou vous rendre sur le site des ARS :

www.ars.sante.fr

